

Conditions générales

Expertise Médiathèques 2021

1- Contexte

Les **Expertises Médiathèques** ont pour objet d'accompagner la modernisation des médiathèques du réseau culturel français à l'étranger (Institut français et Alliances françaises) et leur évolution vers des lieux attractifs, transdisciplinaires et porteurs d'innovation.

La réponse des médiathèques du réseau à la crise sanitaire a été très forte. Les activités en ligne se sont multipliées et les échanges d'expérience via la liste de diffusion E-Bibdoc et dans le cadre des webinaires organisés par l'Institut français (IF) se sont avérés particulièrement utiles. Une dynamique nouvelle s'est mise en place, fondée à la fois sur un dialogue intense entre postes du réseau, une utilisation poussée des outils numériques et une médiation en ligne très appréciée.

Il importe naturellement de tirer profit de cette expérience. C'est dans cet esprit que, en lien avec la transition numérique engagée par les établissements du réseau, le dispositif de soutien aux médiathèques proposé par l'IF en 2021 mettra prioritairement l'accent sur des projets innovants fondés sur l'enjeu de transformation numérique des médiathèques et la mise en place de nouvelles pratiques en réponse à la crise sanitaire.

En complément du Fonds Médiathèques XXI, les Expertises médiathèques poursuivent les objectifs suivants :

- accompagner l'intégration des médiathèques dans la politique globale des postes : synergie avec l'ensemble des services, croisement des disciplines et des savoirs ;
- encourager l'évolution des médiathèques vers des espaces de vie, d'échanges et de découvertes, inspirés des tiers lieux : pratiques et aménagements plaçant l'utilisateur au cœur des projets ;
- faire des médiathèques des vitrines de l'attractivité de la France : mise en valeur de l'innovation et de l'attractivité de la France (tourisme, mobilité étudiante, gastronomie etc.).

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les besoins du réseau, les demandes de missions d'expertise se font dorénavant via la plateforme IF PROG.

2 – Les missions d'expertise

L'Expertise médiathèque a pour objectif de définir, avec le poste, un plan d'action pour sa ou ses médiathèque(s). A la fin de chaque mission, suite à la livraison du rapport d'expertise, un plan d'action médiathèque(s), assorti d'un calendrier à court ou moyen terme, sera réalisé par le poste en lien avec l'Institut français.

Les expertises médiathèque, réalisées par des professionnels reconnus du secteur des bibliothèques et des médiathèques, peuvent concerner :

- un état des lieux et des propositions de modernisation (fonctionnement, aménagement, projet, formation) ;

- l'accompagnement à la réalisation d'un projet d'aménagement ou de création de médiathèque : journée(s) de travail sur plan en amont, expertise locale, journée(s) de travail post-expertise pour la finalisation du projet.

La présentation du projet devra préciser clairement les objectifs de la mission (état des lieux, modernisation des collections, transformation des espaces, aide à la rédaction du projet médiathèque, définition d'un plan d'animation ou de médiation) et les publics cibles finaux envisagés (tout public, jeunes, apprenants, scolaires etc).

La présentation du projet dressera un bref état des lieux de la médiathèque et de son activité actuelle (superficie, nombre de documents, nombre d'inscrits, fréquentation moyenne journalière, nombre d'ETP affecté à la bibliothèque, nombre d'heures d'ouverture au public, nombre de jours d'ouverture au public, budget annuel d'acquisition, budget annuel d'animation).

L'expertise peut concerner une seule médiathèque ou plusieurs médiathèques au sein d'un même réseau ou d'une même zone régionale.

L'expert peut être proposé par le poste au moment du dépôt du dossier ; l'Institut français peut également, une fois le projet retenu, guider le poste dans le choix d'un expert.

Le budget du projet indiquera : les frais de transport internationaux et/ou nationaux, les frais de visa, les frais d'hébergement, les per diem et la rémunération de l'expert (à titre indicatif, le budget de base retenu par l'IF est de 700 euros par jour ; celui-ci peut être revu en fonction des besoins exprimés et/ou de l'expert retenu).

Au vu de la crise sanitaire actuelle, les missions d'expertise pourront être réalisées à distance si l'objet de l'étude le permet. Les postes sont invités à intégrer cette possibilité dans la formulation de leur demande sur IFprog.

3- Critères de sélection

Les critères suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- l'adéquation entre les objectifs de l'expertise et la politique globale de l'établissement (missions, publics cibles);
- la volonté d'inscrire durablement la médiathèque dans la stratégie du poste et de l'établissement et le positionnement de la médiathèque au cœur de l'établissement ;
- le détail du budget ;
- consacrer ou prévoir de consacrer à la médiathèque des **moyens financiers et humains** suffisants pour assurer la mise en œuvre des préconisations de l'expert.

4- Modalités de l'aide

Les frais d'expertise seront à la charge de l'IF (maximum de 5 jours) ; les autres frais (transport, visa, hébergement et per diem) seront à la charge du poste.

5- Calendrier

Ouverture de la plateforme IF Prog pour dépôt des projets : **17/09/2020**

Webinaire de présentation du FMXXI et de discussion sur les projets des postes : **30 septembre 2020 à 14h, heure française**

Clôture de l'appel à projets : 31/10/2020
Commission : courant novembre

6- Accompagnement de l'IF et contacts

Afin d'accompagner les postes dans la définition de leurs projets et programmations, plusieurs outils de l'Institut français sont mis à disposition du réseau :

- dans le cadre des **AIF2020** (ateliers de l'Institut français) un **webinaire dédié à la présentation du FMXXI** qui aura lieu le 30 septembre à 14h, heure française. Il présentera la nouvelle édition de l'appel à projets ainsi que des exemples réussis de projets menés lors de l'édition 2019. Il s'achèvera sur une séance de questions réponses ;
Modalités d'inscription :
 - o *se rendre sur la plateforme des AIF2020 et s'inscrire comme participant si ce n'est déjà fait (<https://www.ateliers-if.com/>) ;*
 - o *se rendre sur la page Ateliers outillants et s'inscrire à l'atelier : <https://www.ateliers-if.com/outillants-webinaire-lf> ;*
- **Ressources** sur le site www.institutfrancais.com pour plus de précisions sur certaines thématiques telles que les ressources numériques ou la bibliothèque troisième lieu, ainsi que pour des exemples de projets et bonnes pratiques du réseau (spécifiquement dans la partie Ressources du site) ;
- **vade-mecum des médiathèques** : disponible depuis le début de l'année 2018, il constitue un outil incontournable de pilotage pour les médiathécaires, ainsi que pour l'ensemble des équipes d'un établissement ; il regroupe des éléments stratégiques et techniques, et est nourri des expériences du réseau et des bibliothèques françaises (disponible sur le site Institut français) ;

L'Institut français se tient à la disposition des postes pour toute précision, pour échanger sur la nature des projets susceptibles de correspondre au cadre des expertises médiathèques ou pour construire le projet d'expertise.

Contacts :

Mariane COSSERAT, Responsable du pôle Livre et Médiathèques
mariane.cosserat@institutfrancais.com

Frédéric JAGU, chargé de mission Médiathèques et Innovation
frederic.jagu@institutfrancais.com